



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **ESOX COMMUNICATION LTD, à Londres, suc-
cursale de Lausanne**, 1010 Lausanne
2.

Déclaration de faillite: 14.04.2016
3.

Suspension de faillite: 09.05.2016
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 30.05.2016
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susment-
onné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne
fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas
couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances
supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: But : activités dans le domaine de la communica-
tion; représentation et commercialisation de tout produit ou
services liés à ou découlant de ses activités à l'étranger.

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne

021/316.65.11

1014 Lausanne Adm cant

02832933

